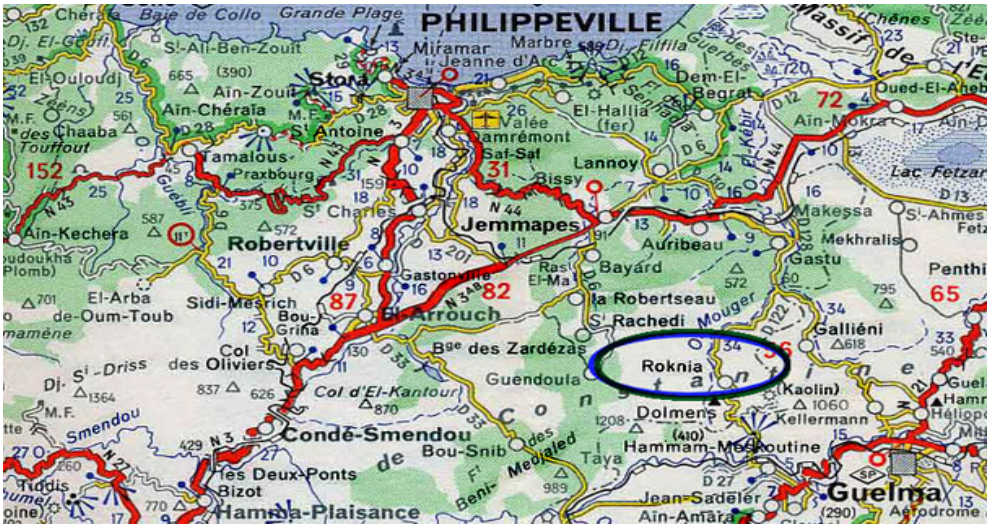
ROKNIA

Située dans l'Est algérien et culminant à 238 mètres d'altitude la cité de ROKNIA est distante de 45 km de la ville de Guelma.



Climat méditerranéen avec été chaud

HISTOIRE ancienne

La région est connue pour ses nombreux vestiges qui attestent d'un peuplement primitif, en particulier une nécropole imposante regroupant quelques 3000 dolmens.

Les nécropoles dolméniques : Celle de Satha dans la commune de Roknia a été qualifiée de la plus célèbre de l'est du pays. On y accède par la route conduisant à la station thermale de Meskhoutine pour prendre, après, la route de Roknia et, avant d'arriver au chef-lieu de commune.



Ces vestiges, notamment les dolmens, les menhirs, dont les plus célèbres sont situés à Roknia, attestent de l'existence d'un peuplement primitif assez dense qui n'est pas sans analogie avec l'homme des cavernes d'Europe.
Rien en effet, ne permet de supposer, quand on passe à Roknia, que l'on se trouve à proximité d'une nécropole qui compte quelques trois mille (3 000) dolmens. Et pourtant, à l'extrémité de champs cultivés surgissent soudain, dans les broussailles, de petits autels coruscants (brillants, étincelants d'après le Larousse). Peut-être le visiteur est-il déçu ? Il attendait des mégalithes impressionnants quand il ne trouve que des assemblages de pierres qui ne lui viennent pas à la taille. Il faut se défier de la tentation du grandiose. Une lente déambulation entre les dolmens de

Roknia donne peu à peu l'impression que s'organise autour de soi la nécropole et que, les buissons disparus, c'est un imposant rassemblement funéraire, venu des âges préhistoriques, qui s'imposerait au regard.

(Texte et photo traitant des dolmens sont tirés du livre "L'Algérie" dee Hubert Nyssen - Ed.Arthaud.)

Plusieurs fouilles y ont été faites. Celles ayant eu le plus de retentissement datent de 1867 et sont dues au savant Bourguignat et au Général Faidherbe. La collection de ce dernier (constituée de crânes et de mobilier) a conservé, depuis le 19ème siècle, toute son intégrité et se trouve au musée d'ethnographie et de préhistoire du Bardo à Alger .



Les cases quadrangulaires dont la hauteur varie généralement de 1 mètre à 1,30 m et les largeurs de 0,60 m à 0,80 sont délimitées par 4 ou 5 voire 6 supports le plus souvent monolithes (hauts de 1 m) posés sur chant. Leur dalle de dessus a 2 m de mesure moyenne. Elles sont entourées de cercles en pierres.



Les sépultures ont servi pendant une période étalée sur des siècles. Considérés parmi ceux de l'intérieur les moins éloignés du littoral, ces dolmens font partie du groupe le plus proche des tombeaux littoraux en raison de la simplicité de leur forme et de l'absence du socle.







Concernant la datation de ce type de monuments, des travaux assez récents établissent qu'ils sont post néolithiques et antépuniques.
Du point de vue de leur classement, les dolmens de Roknia figurent sur la liste de 1900, au titre de l'époque préhistorique.

Les haouanet : Appelés également hypogées ou encore caveaux funéraires creusés dans le roc, ils occupent le flanc de la falaise bordant, à l'ouest, le plateau de Satha (dans la commune de Roknia et dont il a été déjà question.) et surplombant à pic le lieu où se forme l'oued Rouknia du fait de la confluence des oueds El-Graar et Douakha.

Il y aurait 400 sépultures les unes à la suite des autres.

Présence française 1830-1962

C'est en 1832 que les troupes françaises occupèrent Bône définitivement ; 6 ans plus tard, en 1838, sa banlieue était pacifiée et 671 colons officiaient dans des exploitations agricoles nouvellement créées dans des centres de colonisation.

Le général Bedeau en 1846, avait signalé à la Commission du peuplement, cette plaine fertile, aux terres riches, véritable nœud de routes à destination de Philippeville, Bône, Guelma et Constantine. Les ruines importantes qui existaient, démontraient que les Romains, bons juges en matière de colonisation, avaient dû créer, dans cette vallée de l'Oued Fendeck, une colonie florissante. Le général Bedeau songeait à reprendre la tradition des Légions Augustiennes et à réserver ces terrains aux vieux soldats libérés et à leurs familles de France.


Général Marie-Alphonse BEDEAU (1804/1863)

Le général Bedeau eut contre lui toutes les administrations. Le décret royal du 10 mars 1848, donna le nom de Jemmapes au centre préconisé. Le général n'attend pas et met aussitôt le service du Génie au travail. L'enceinte fortifiée de Jemmapes est construite : deux puits sont creusés.
L'Assemblée Nationale ayant décidée la création de Colonies agricoles, Jemmapes est compris dans cette décision.

A l'Ouest de la plaine, sur les routes qui mènent à Philippeville et à Guelma par les montagnes, Jemmapes a été aussi crée en 1848 avec 851 colons recrutés à Paris pour son peuplement. Les hommes sont des artisans ou boutiquiers mais nullement terriens…

En ce qui concerne la province que nous vous présentons, Roknia dans le constantinois est situé à 77 kilomètres, au Sud de Philippeville. En 1832 la ville de Bône devint française et la colonisation s'étendit progressivement. Tout à fait à l'Ouest de la plaine, sur les toutes qui mènent à Philippeville et à Guelma par les montagnes, Jemmapes fut créé en 1848, puis successivement en 1855, Foy, en 1858 Enchir-Saïd, en 1860, Gastu, en 1872, Robertsau, en 1874, Auribeau et Lannoy. Ainsi se reliaient les deux régions de colonisation de Bône et de Philippeville. En 1897, plus de 8 000 colons européens sont installés dans cette région.

Le centre de Roknia a été créé en 1906 et le territoire de la commune, offrait aux postulants 25 concessions gratuites de 50 hectares et 11 lots de fermes de 100 hectares vendues à un prix très modique avec des facilités de paiement. Près de Roknia se dissimulent les fameuses grottes de Taya, jamais complètement explorées en raison de leur immensité.

En ce qui concerne la province que nous vous présentons, Roknia dans le constantinois est situé à 77 kilomètres, au Sud de Philippeville. En 1832 la ville de Bône devint française et la colonisation s'étendit progressivement. Tout à fait à l'Ouest de la plaine, sur les toutes qui mènent à Philippeville et à Guelma par les montagnes, Jemmapes fut créé en 1848, puis successivement en 1855, Foy, en 1858 Enchir-Saïd, en 1860, Gastu, en 1872, Robertsau, en 1874, Auribeau et Lannoy. Ainsi se reliaient les deux régions de colonisation de Bône et de Philippeville. En 1897, plus de 8 000 colons européens sont installés dans cette région.

Le centre de Roknia a été créé en 1906 et le territoire de la commune, offrait aux postulants 25 concessions gratuites de 50 hectares et 11 lots de fermes de 100 hectares vendues à un prix très modique avec des facilités de paiement. Près de Roknia se dissimulent les fameuses grottes de Taya, jamais complètement explorées en raison de leur immensité.



Le fait capital qui caractérise, dans l'histoire du bassin occidental de la Méditerranée, la seconde moitié du 19ème siècle, est l'installation dans la partie centrale du Maghreb musulman d'un demi-million d'Européens chrétiens, parmi lesquels 200.000 propriétaires ou cultivateurs de la terre enracinés profondément au sol conquis. Si l'on étudie m'évolution de cette colonisation agricole, il importe de rechercher d'une part quel fut le « mode de colonisation », d'autre part quelle fut la « marche de la colonisation » : le *mode* et la *marche* de la colonisation sont

d'ailleurs étroitement liés l'un à l'autre, de même que l'un et l'autre se rattachent directement au développement historique et militaire de la conquête. Avant d'aborder l'étude exclusivement géographique de la marche colonisatrice, il est donc nécessaire de rappeler brièvement sous quels différents régimes législatifs s'est opérée la pénétration de l'Algérie par les colons agricoles français. Il eut plusieurs périodes (5 au total) dans l'histoire de la colonisation française :

1ère période : **1830 – 1840 1er essai : L'arrêté du 27 septembre 1836 décide que l'on accordera gratuitement des lots d'une superficie moyenne de 4 hectares aux personnes qui s'engageront à les mettre en culture dans l'espace de trois années et à construire une maison sur un alignement donné. A la fin de 1839, l'on a ainsi concédé 2743 ha à 316 familles formant une population de 1580 individus, sur 27204 habitants qui constituent l'effectif total de la colonie. C'est la période du début.**

2ème période : **Le Maréchal BUGEAUD et son système (1840 – 1851).**
Fidèle à sa devise *''ense et aratro",* Bugeaud fait consacrer, par l'arrêté di 18 avril 1841, le système de la concession gratuite des terres, dont malheureusement l'ordonnance centralisatrice du 21 juillet 1845 atténue les bons effets en imposant la sanction royale à tout acte de concession. En 1851, l'on a concédé 101 675 nouveaux hectares ; la population rurale compte 42 493 individus, sur une colonie de 131 283 européens. C'est une brillante période de peuplement.



Thomas BUGEAUD (1784/1849)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Robert_Bugeaud



Jacques RANDON (1795/1871)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Louis_Randon

3ème période : **Le Maréchal RANDON et son système (1851-1860).**
Pour donner aux colons le crédit nécessaire à la mise en valeur de leurs concessions, Randon fait signer le décret du 26 avril 1851, qui substitue à la simple promesse de propriété sous conditions un titre de propriété immédiate et transmissible, mais avec clauses résolutives. En 1860, l'on a concédé 251 556 nouveaux hectares, la population rurale s'élève à 86 538 individus. L'accroissement de population n'a donc pas été proportionnel aux surfaces concédées ; la spéculation sur les terres a entravé l'œuvre de peuplement.

4ème période : **Système de la vente des terres (1860-1871).**
Au système des concessions gratuites, le décret du 25 juillet 1860 substitue le système de la vente des terres, que consacre le décret du 31 décembre 1864. Presque toutes les terres ainsi aliénées sont aussitôt revendues aux indigènes, si bien que 4 582 colons agricoles seulement s'établissent dans les centres crées pendant cette période ; en tenant compte du développement des villages antérieurement fondés l'on constate en 1871 la présence en Algérie d'une population rurale de 118 747 individus.

5ème période : **Retour au régime de la concession (depuis 1871).**
Le désir de fixer en Algérie les Alsaciens-Lorrains émigrés et la mise sous séquestre des biens des insurgés Kabyles provoquent le retour au régime des concessions. La loi du 21 juin 1871, le titre ll du décret du 16 octobre 1871, les décrets du 16 octobre 1872, 15 juillet 1874 et 30 septembre 1878 s'inspirent de la loi américaine du « Homestead » ; ils établissent le principe de l'attribution gratuite sous condition de résidence (3 ou 5 ans). Ces concessions gratuites et la vente annuelle aux enchères d'un certain nombre de lots du domaine public ont considérablement augmenté le nombre de colons : le 1er janvier 1888, la population rurale comptait 207 615 cultivateurs européens. Un léger recul, il est vrai, s'est produit dans les dernières années ; les colons agricoles n'étaient plus, le 31 décembre 1895, que 199 870 : à cette même date on dénombrait 3 254 724 cultivateurs indigènes.

Telles sont, si l'on considère seulement les changements survenus dans le mode de colonisation, les différentes périodes que présente le mode de colonisation agricole de l'Algérie ; le mode de colonisation a exercé une influence considérable sur le développement de cette colonisation, et c'est à son étude qu'il faut d'abord remonter pour expliquer dans leur ensemble les variations numériques de la population rurale. Mais d'autres éléments, d'ordre

essentiellement géographique, ont eu leur part aussi dans la marche de la colonisation algérienne, et surtout dans la direction de cette marche colonisatrice.
La structure du sol et le caractère du climat ont joué également un très grand rôle.
La diversité des climats et des productions partage l'Algérie en trois grandes zones parallèlement disposées du Sud au Nord :
-la zone désertique du Sahara,
-la zone de steppes des Hauts Plateaux,
-la zone de cultures du Tell.

Cette dernière zone, en réalité, comprend de nombreuses régions très différentes les unes des autres ; la présence de massifs montagneux considérables et indépendants fait du Tell un ensemble plus morcelés, dans lequel les rares plaines côtières et les hautes plaines de l'intérieur communiquent seulement entre elles par d'étroits couloirs de montagnes qu'ont ouverts des rivières au régime inégal et torrentueux.

Quand les Français arrivèrent en Algérie, ils trouvèrent les massifs montagneux occupés principalement par les anciennes populations, les berbères, refoulés jadis par la conquête arabe et réfugiés derrière le rempart resté inexpugnable de leurs montagnes. La Kabylie et les Aurès avaient conservé la race berbère à peu près pure.
Les plaines du Tell et les Haut Plateaux étaient en revanche occupés par une population sédentaire ou nomade dans laquelle le sang arabe se montrait fortement représenté. Mais l'élément tribal dominait sur tout le territoire !
Enfin l'élément Juif et l'élément Turc se trouvaient à peu près confinés dans les villes.

De 1830 à 1837 la conquête française occupa successivement les villes, les plaines et les montagnes, domptant tour à tour les Turcs, les Arabes et les Berbères.



Diligence GUELMA – BONE - GUELMA

En ce qui concerne la province que nous vous présentons, Roknia dans le constantinois est situé à 77 kilomètres, au Sud de Philippeville. En 1832 la ville de Bône devint française et la colonisation s'étendit progressivement. Tout à fait à l'Ouest de la plaine, sur les toutes qui mènent à Philippeville et à Guelma par les montagnes, Jemmapes fut créé en 1848, puis successivement en 1855, Foy, en 1858 Enchir-Saïd, en 1860, Gastu, en 1872, Robertsau, en 1874, Auribeau et Lannoy. Ainsi se reliaient les deux régions de colonisation de Bône et de Philippeville. En 1897, plus de 8 000 colons européens sont installés dans cette région.

Le centre de Roknia a été créé en 1906 et le territoire de la commune, offrait aux postulants 25 concessions gratuites de 50 hectares et 11 lots de fermes de 100 hectares vendues à un prix très modique avec des facilités de paiement. Près de Roknia se dissimulent les fameuses grottes de Taya, jamais complètement explorées en raison de leur immensité.

Commune Mixte de Jemmapes (*Source Anom*) :

Elle est créée par arrêté du 15 octobre 1874 et composée par dix douars de l'ancienne annexe de Jemmapes et le village de La-Robertsau. La commune mixte d'El-Arrouch, constituée le 5 janvier 1874, lui est réunie par arrêté du 29 décembre 1884. La commune mixte de Jemmapes est agrandie par arrêté du 30 mars 1895 (rattachement de Bissy). Elle est supprimée par arrêté du 14 janvier 1957.
Résidence de l'administrateur : Jemmapes.

Sa Composition était la suivante :



--ARB-SKIKDA : ***Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 14 mars 1968, dans l'annexe de JEMMAPES. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874.***
Le douar est intégré dans la commune de BISSY constituée par arrêté du 14 janvier 1957.

--AURIBEAU : ***Le centre de population d'AÏN-CHERCHAR (ou CHARCHAR) de la Commune mixte de JEMMAPES, créé en 1874 (arrêté d'expropriation des terrains en date du 16 septembre) est peuplé à partir de l'année suivante. Il prend le nom d'AURIBEAU par décision gouvernementale du 1er décembre 1893. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec des parties des douars RADJETA et MELLILA).Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.***
Nom actuel : AÏN CHARCHAR.


Photo de M et Mme POFILET (Source : https://jakcol6478.wordpress.com/2007/04/11/il-etait-une-fois-auribeau/

--BENI-AHMED : ***Douar issu du territoire de la tribu des SOUHALIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en quatre douars : EULMA-EL-MEDJABRIA, BENI AHMED, Ouled AHMED et Ouled SASSY. Il est ensuite rattaché à la commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884).***
Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN-BOU-DEBOUZ

--BENI-MEDJALED : ***Forêt***

--BISSY : ***Le centre de population de BOU FERNANA, créé par décision du 6 septembre 1871, est progressivement peuplé à partir de cette année, mais l'est surtout en 1881. Il prend le nom de BISSY avant 1892. Il est distrait de la Commune de plein exercice de SAINT-CHARLES par décret du 13 mars 1895 puis rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES par arrêté du gouverneur général du 30 mars 1895.***
Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar ARB SKIKDA).

--BOU-TAÏEB : ***Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta MAGROUN.***
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--EL-GHRAR : ***Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. (Il est situé au sud du douar BOU TAËB).***
Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : GUENDOULA.
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--GHERAZLA : ***Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN et Ouled MESSAOUD. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Des fermes et des terrains sont lotis en 1907-1914.***
Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : M'RASSEL.

--GHEZALA : ***Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : OUM EL M'SED.***

--GUERBES : *Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 9 juin 1892.Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI LAHKDAR.*
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--HAZABRA : *Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est intégré dans la commune des ZARDEZAS par arrêté du 14 janvier 1957.*

--KHENDEK ASLA : *Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta EL ANEB.*
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--KHORFAN : *Douar issu du territoire de la tribu des Ouled Atia délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'El ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES(1884).Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI AMOR.*
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--LA-ROBERTSAU : *Le centre de population de Souk ES SEBT (ou Souk EL SEBT) est délimité par arrêté du 2 avril 1872. Il est en cours d'installation et nommé LA ROBERTSAU en 1874 ; son peuplement est terminé en 1876. Il reçoit notamment des colons alsaciens et lorrains. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957.*
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.
Nom actuel : ES SEBT.

--LANNOY : *Le centre de population de DJENDEL, créé en 1874 pour les Alsaciens-Lorrains (arrêté d'expropriation des terrains en date du 28 octobre), est peuplé dès le mois d'octobre ; il est déjà bien établi en 1877. Il prend le nom de LANNOY par décret du 12 décembre 1887.*
Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec la partie Sud-est du douar RADJETA).
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.
Nom actuel : DJENDEL.

--MELLILA : *Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869.*
Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Oued MOUGER.

--MEZIET : *Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la commune mixte de JEMMAPES en 1874. Une partie du douar MEZIET est érigée en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta SETLA.*

--OULED -DERRADJ : *Territoire des Ouled DERRADJ délimité et constitué en un seul douar par décret du 24 juillet 1869. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884).Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN SOUK.*
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--OULED -HABEBA : *Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Ras-El-Ma.*

--OULED -HAMZA : *Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : KHEMAKHEN.*

--OULED -MESSAOUD : *Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est intégré à la commune des ZARDEZAS créée par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar HAZABRA).*

--OUM –EL-NEHAL : *Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS, délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN FETTAH.*

--RADJETA : *Territoire de tribu délimité par décret du 27 février 1867 et constitué en un seul douar. Il est ensuite intégré à la Commune mixte de JEMMAPES (1874). Une partie est rattachée à la Commune de plein exercice de JEMMAPES par décret du 15 février 1906, une autre à celle de GASTU par décret du 24 août 1907.*
La commune de RADJETA est constituée par la partie est de la commune de GASTU, par arrêté du 21 mars 1958. Siège : MEKASSA. Le reste du douar est réparti entre les communes de LANNOY et de LASSAHAS.
Une section administrative spécialisée porte le nom de RADJETA.

--**ROKNIA** : *Centre de population créé en 1904, peuplé en 1905, érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec une partie du douar MEZIET). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.*



--**TENGOUT** : *Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en 9 douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN SOUK.*

Les activités agricoles permettront la production de céréales (blé et orge) de la vigne, des oliviers et l'élevage de bœufs et moutons.
La première construction de Roknia fut l'œuvre d'un maçon, émigré italien, Monsieur Pierre DALAGASSA.

En 1871, au lieu dit Souk-El-Sebt, sont attribuées des concessions à des familles alsaciennes ayant quitté leur province pour ne pas subir l'occupation allemande. Ce sera La Robertsau, nom d'un village de l'agglomération strasbourgeoise. Ce centre, avec ceux d'Auribeau (Aïn-Cherchar), Lannoy (Djendel), Roknia, et le petit centre de Bissy délègue bientôt un adjoint spécial au siège de Jemmapois de la commune mixte créée en 1874 sur 123 558 hectares, avec une population indigène répartie en 21 douars. Les centres étant administrés par des adjoints spéciaux, les douars par les caïds.



DEMOGRAPHIE

Année 1958 = 994 habitants.


ROKNIA

ROKNIA : Village à vendre

30 maisons d'habitation avec dépendances. Environ 2.000 hectares terrains premier choix pour rapport embiavés ou préparés et oliveraies.

Différentes industries locales (Huileries - Ateliers mécaniques - Moulins mouture indigène - Entreprise transport avec cartes, etc...). Avec cheptel vif et mort.

Climat sain. Eau et électricité.

Affaire susceptible intéresser grosse société. Courtiers s'abstenir.

S'adresser à M. CABAUD - ROKNIA

Village à vendre en 1956 !

DEPARTEMENT

Le département de CONSTANTINE est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962. Il avait l'index 93 puis 9 D à partir de 1957.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux trois beyliks de l'État d'Alger récemment conquis. Par conséquent, la ville de Constantine fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors tout l'est de l'Algérie. Les autres départements étaient le département d'Alger au centre du pays et le département d'Oran à l'Ouest.
Les provinces d'Algérie furent totalement *départementalisées* au début de la 3e République, et le département de Constantine couvrait alors environ 192 000 km². Il fut divisé en plusieurs arrondissements, avec six sous-préfectures : Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif.
Le 7 août 1955, le département de Constantine fut amputé de sa partie orientale, attribuée au nouveau département de Bône. Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le 20 mai 1957, le département de ses régions occidentales et méridionales par la création de deux départements supplémentaires : le département de Sétif et le département de Batna.

Réduit à la région de Constantine et à sa côte, le nouveau département de Constantine couvrait alors 19 899 km², était peuplé de 1 208 355 habitants, et possédait sept sous-préfectures : Aïn-Beïda, Aïn M'Lila, Collo, Djidjelli, El-Milia, Mila et Philippeville. Une dernière modification lui fit perdre temporairement au Nord, l'arrondissement de Djidjelli vers un éphémère département de Bougie, du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.

L'Arrondissement de PHILIPPEVILLE comprenait 27 localités : AÏN-KECHERA – AÏN-ZOUIT – AURIBEAU – BAYARD – BENI-BACHIR – BOUDOUKHA – BOU-SNIB – COL-DES-OLIVIERS – DANREMONT – EL-ARROUCH – FILFILA – GASTONVILLE – GASTU – JEMMAPES – LANNOY – LA-ROBERTSAU – M'RASSEL – OUM-TOUB – PHILIPPEVILLE – ROBERTVILLE –ROKNIA – SAINT-ANTOINE – SAINT-CHARLES – SIDI-MESRICH – STORA – VALEE – ZARDEZAS

20 août 1955 à ROKNIA : (Source : M. Roger Vétillard) son livre page 139 :

« Le village de Roknia est attaqué vers midi dix. Le cantonnement de la gendarmerie est la cible de tireurs. Mais les gendarmes réagissent rapidement et aidés de la section de protection rurale, ils rétablissent le calme en moins de deux heures ».

HONNEUR et Mémoire : Aucune archive ni relevé des morts pour la France trouvés.

-96 élèves gendarmes quittent l'école de gendarmerie

http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/departement/allier/montlucon/2012/11/14/96-eleves-gendarmes-quittent-l-ecole-de-gendarmerie_1333166.html

Incorporés le 29 novembre 2011, les quatre-vingt-six élèves-gendarmes de la 7ème compagnie d'instruction, commandée par le Capitaine Mathieu, vont demain, la caserne Richemont, après 12 mois de formation.



Cette promotion, baptisée Maréchal des logis chef Roland-Clotaire Perrichon porte le nom d'un gendarme victime du devoir dans l'exercice de ses fonctions à Roknia. Il est décédé le 3 mars 1957 à Philippeville des suites de ses blessures subies huit jours avant lors d'une embuscade pendant une mission de renseignements
Né le 14 mars 1926 à Loreux (41) le Maréchal-des-logis-chef, en service à la 10ème Légion territoriale de gendarmerie a été grièvement blessé le 25 février 1957 au douar Mellila – Il est décédé des suites de ses blessures à Philippeville le 3 mars 1957.
Médaille coloniale Moyen-Orient, Médaille commémorative d'Algérie -

NDLR : **Nous avons également une pensée émue pour François Fenu (53 ans), agriculteur à Roknia, et à sa fille Aline (20 ans), secrétaire de mairie à Roknia qui ont été assassinés lors d'une embuscade en février 1960.**



EPILOGUE ROKNIA

De nos jours (2008) = 9 752 habitants.

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précisés et aux Sites ci-dessous :

http://encyclopedie-afn.org/Historique_Jemmapes_-_Ville
https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092
http://guelma.piednoir.net/villes-villages/rokniagastujanvfev2014.html
http://guelma.piednoir.net/index.html
http://www.lexpressiondz.com/culture/187089-une-commission-d-enquete-a-pied-d-oeuvre.html
http://www.piednoir.net/bone/titre_rubrique/histoire_de_bone/convoi4.html
http://alger-roi.fr/Alger/jemmapes/textes/1_jemmapes_convoi_pn54.htm
http://www.babelouedstory.com/ecoutes/bone/bone.html
https://jakcol6478.wordpress.com/2007/04/11/il-etait-une-fois-auribeau/
https://tenes.info/nostalgie/ROKNIA
www.vitaminedz.com

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso **[jeanclaude.rosso3@gmail.com]**